

Appel à candidatures :

Année de campagne :	2025
N° appel à candidatures :	LCSH 05
Publication :	17/07/2025
Etablissement :	UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
Lieu d'exercice des fonctions :	Clermont-Ferrand
Section1 :	17 - Philosophie
Composante/UFR :	l'UFR Lettres, Culture et Sciences Humaines
Laboratoire 1 :	UR3297(200014595U)-Philosophies et Rationalités...
Quotité du support :	Temps plein
Etat du support :	Vacant
Date d'ouverture des candidatures :	17/07/2025
Date de clôture des candidatures :	20/08/2025, 16:00 heures (heure de Paris)
Date de dernière mise à jour :	17/07/2025

Contacts et adresses correspondance :

Contact pédagogique et scientifique :	Vincent Gérard (vincent.gerard@uca.fr)
Contact administratif:	RECRUTEMENT ENSEIGNANTS
N° de téléphone:	04.73.17.72.33
N° de fax:	00.00.00.00.00
E-mail:	recrutement-ater.drh@uca.fr
Pièces jointes par courrier électronique :	<i>recrutement-ater.drh@uca.fr</i>
Dossier à déposer sur l'application :	<i>https://www.uca.fr/universite/travailler-a-luca</i>

Spécifications générales de cet appel à candidatures :

Profil appel à candidatures :	Enseignement : Philosophie, Histoire de la philosophie, Méthodologie Recherche : Philosophie, Histoire de la philosophie
Job profile :	Philosophy
Champs de recherche EURAXESS :	Philosophy -
Mots-clés:	histoire de la philosophie ; philosophie

Informations complémentaires

Aucun poste n'est publié à temps partiel.

Durée du contrat : 6 mois

Comment faire acte de candidature :

Les dossiers de candidature ATER pour l'Université Clermont Auvergne doivent être adressés exclusivement par voie dématérialisée.

Mode de transmission du dossier de candidature à l'établissement :

Les candidat(e)s doivent impérativement saisir leur déclaration de candidature dans Galaxie / altaïr :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_ATER.htm

ET

Déposer l'ensemble des documents constitutifs du dossier de candidature sur la page dédiée ATER du site de l'UCA <https://www.uca.fr/universite/travailler-a-luca/personnels-enseignants> rubrique

« recrutement des ATER » OU cliquant sur le lien suivant : <https://www.uca.fr/universite/travailler-a-luca/bis-recrutements-des-attaches-temporaires-denseignement-et-de-recherche-2021-2022>

en respectant les consignes de dépôt de candidature indiquées sur le site.

Dates de dépôt des dossiers de candidature, à compter du

Jeudi 17 juillet 2025, 10 heures jusqu'au mercredi 20 août 2025.

Nous attirons cependant votre attention sur l'horaire limite de déclaration de candidature sur ALTAIR fixée au mercredi 20 août 2025 à 16 heures (heure de Paris).

Tout dossier encore incomplet à la date de clôture susmentionnée sera déclaré irrecevable.

Tout dossier déposé hors délai sera déclaré irrecevable.

(date de dépôt dématérialisé faisant foi).

Constitution du dossier de candidature :

- la déclaration de candidature et le Curriculum Vitae renseignés sur ALTAIR et imprimés, auxquels seront joints :

- les différentes pièces demandées en fonction de la situation du candidat : voir les différents articles du [décret n°88-654 du 7 mai 1988](#) à déposer sur la page dédiée du site de l'UCA : <https://www.uca.fr/universite/travailler-a-luca/personnels-enseignants> rubrique « recrutement des ATER » OU cliquant sur le lien suivant : <https://www.uca.fr/universite/travailler-a-luca/bis-recrutements-des-attaches-temporaires-denseignement-et-de-recherche-2021-2022>.

- le(la) candidat(e) doit constituer un dossier pour chaque poste sur lequel il(elle) souhaite postuler ;

- un(e) candidat(e) déjà ATER à l'UCA qui sollicite un renouvellement doit obligatoirement déposer un nouveau dossier de candidature.

Son dossier sera complété d'un courrier de demande de renouvellement, d'un bilan de l'activité d'enseignement et de recherche de l'année du dernier contrat et de l'avis du directeur/trice de la composante ou du département et de l'avis du directeur/trice du laboratoire.

Pour toute information d'ordre administratif uniquement, vous pouvez contacter le service à l'adresse suivante : recrutement-ater.drh@uca.fr

Pour information, durée possible des contrats d'ATER :

Type de contrat	Durée totale maximum	Renouvellement
1° ATER fonctionnaire	3 ans	1an si les travaux de recherche le justifient ¹
2° ATER ex allocataires	1 an	1an si les travaux de recherche le justifient
3° ATER enseignants ou chercheurs de nationalité étrangère	3 ans	1an
4° ATER ex moniteurs	1 an	1an si les travaux de recherche le justifient
5° ATER doctorants (n'entrant pas dans autre catégorie)	1 an	1 an
6° ATER docteurs ou titulaires d'une HDR	1 an	1 an

¹ Le candidat doit fournir une attestation de son directeur de laboratoire

PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION

Décret N° 88-654 du 7 mai 1988

VOTRE SITUATION	PIECES A FOURNIR	Référence Décret et durée du contrat
■ Fonctionnaire, titulaire ou stagiaire, appartenant à un corps de catégorie A	Pièce attestant de l'appartenance à un corps de catégorie A de la Fonction Publique (<i>joindre le dernier arrêté d'échelon ;</i>)	Articles 2.1° et 5 3 ans maximum renouvelable 1 an
- titulaire du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches	- engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants – chercheurs ; - copie du diplôme ;	
- inscrit en vue de la préparation du doctorat ou de l'HDR	- attestation d'inscription ; ou copie carte étudiant ou certificat de scolarité - copie du DEA ou du Master ;	
- non encore inscrit à la préparation du doctorat ou de l'HDR mais inscription prévue à la prochaine rentrée	- copie du DEA ou du Master (à nous fournir en cas de nomination en qualité d'ATER) ; - engagement sur l'honneur d'inscription à la préparation ; (<i>L'attestation d'inscription sera à fournir en cas de nomination en qualité d'ATER</i>)	
■ Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant <u>au moins deux ans</u> , titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat par la commission de spécialistes compétente.	- pièce attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche (*) ; - copie du diplôme (*) ; (*) joindre une traduction si les pièces n'ont pas été établies en français	Articles 2.3° et 7 3 ans maximum renouvelable 1 an
■ Moniteur	- copie du contrat de moniteur et avenant(s) éventuel(s) ;	Articles 2.4° ; 12.1 et 6
- titulaire du doctorat	- engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs ; - copie du diplôme ;	1 an maximum renouvelable 1 an
- n'ayant pas achevé le doctorat	- attestation du directeur de thèse ;	
■ Etudiant et allocataire de recherche en cours de préparation du doctorat	- attestation d'inscription ou copie carte étudiant ou certificat de scolarité ; - attestation du directeur de thèse ; - copie du contrat d'allocataire et avenant(s) éventuel(s) ;	Articles 2.5° et 7.1 1 an maximum renouvelable 1 an
■ Titulaire du doctorat ou de l'H.D.R.	- copie du diplôme ; - attestation d'engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants chercheurs ;	Articles 2.6° et 7.1. 1 an maximum renouvelable 1 an